

Fontaine de Vallabrix

Date origine non connue. Nous devons distinguer trois périodes :

- Avant 1753, non connue avec précision, seulement par déduction à la lecture des délibérations.
- 1753 à 1859, seulement la partie amont du lavoir, partie « rafraichissoir » correspond aux pierres plates pour battre le linge.
- Après 1859, où la configuration générale est celle que nous observons aujourd'hui, sauf la couverture du lavoir qui n'existait pas encore en 1873.

Construction au dessus de la source style XVIème. (Fontaine)

Avant 1753, ils existaient déjà les fonctions lavoir et abreuvoir.

Informations issues des registres des Consuls de Vallabrix de l'époque. (*Archives communales*).

Le 1^{er} Registre des Consuls couvre une période de 1681 à 1728, le second de 1751 à 1795.

La fontaine primitive, probablement beaucoup plus sommaire avait semble-t-il une implantation un peu différente, sans doute plus au fil de l'eau en suivant la pente naturelle d'origine du terrain.

Sur le 1^{er} registre on note des coûts d'entretien dit « de coutume » à 4 livres en février 1681 et août 1683.

Remarques applicables aux périodes troubles qui n'ont pas manqué jusqu'à la stabilisation de la IIIème République vers les années 1890.

Il est possible que d'autres travaux aient été réalisés, qui auraient échappé à nos recherches, (notamment avant 1789), pour deux raisons.

Première raison, les registres ne sont probablement pas complets, les greffiers notaient sur des feuilles volantes qu'ils conservaient personnellement, et lors du changement de greffier, les Consuls devaient penser à récupérer les documents chez l'ancien greffier. Ensuite souvent les Consuls également conservaient ces documents à leur domicile. Ces périodes troubles augmentent le risque de perte ou destruction de documents.

Deuxième raison, avant 1700, le style d'écriture est particulièrement difficile à décrypter sans formation. Une relecture plus systématique pourrait apporter d'autres informations.

Avant Les travaux devaient se limiter au curage des bassins et fossés d'écoulement des eaux. En avril 1710, coût 30 livres suite aux « négligences des 10 dernières années ». Autour des années 1700, la communauté a souffert des guerres de religions, bâtiments détruits, compoix de 1632 rendu inutilisable, la répartition des impôts devient approximative. S'ajoutent des contrôles fiscaux sur des dizaines d'années antérieures. En 1708 Charles de Bargeton, seigneur de Vallabrix, poursuit la communauté en justice. Beaucoup de procès et des troubles qui épuisent la communauté.

A partir de 1753, on remarque qu'il est nécessaire de restaurer régulièrement les installations. L'eau cherche toujours à s'échapper sous les fondations. C'est un problème très difficile à maîtriser avec les moyens disponibles à cette époque.

1753 : 1^{ère} panne. Notée sur le registre des Consuls de Vallabrix.

Extrait de la délibération du 4 février 1753, 1^{er} Consul Pierre Bounaud.

« Sur quoi l'assemblée a unanimement délibéré de présenter à Mgrs l'Intendant pour le supplier de permettre qu'il fera un devis pour réparation qu'il est indispensable de faire à la fontaine publique du dit Valabris pour empêcher que l'eau n'y croupisse, étant la seule que les gens ont pour leurs usages et leurs bestiaux, de faire procéder aux publications et recevoir les offres et de passer le bail à ceux qui feront les meilleures conditions. »

16 ans sont nécessaires pour aboutir à une restauration de cet ensemble fontaine, abreuvoir et rafraichissoir.

Devis de 600 livres dressé par le Sieur Rollin Architecte à Uzès. (1768)

Adjudication à la bougie à 475 livres au Maître maçon Boireaux de St Quentin.

Réception le 4 octobre 1769. (Travaux sur 2 saisons.)

Extrait de la délibération du 15 septembre 1769, 2 Consuls Noé Gay & Etienne Guiraud.

Les Consuls font le point sur l'avancement des travaux et modifications intervenues.

« Sur quoi l'assemblée a unanimement délibéré que les abreuvoirs seront diminués d'une toise (2 m env.), sur leurs longueurs, que les 2 bassins pour rafraichir le linge avancés d'autant de façon que le 1^{er} puisse être vu en allant à la fontaine, qu'ils seront de même que les lavoirs un peu plus du côté du jardin du prieur pour que l'on puisse laver des 2 cotés, en observant de laisser assez de large pour le passage des eaux pluviales, à cet effet l'entrepreneur pourra se servir des pierres de taille ou vives qui servaient auparavant pour laver en les plaçant à l'entrée, deux des pierres de Chamberland qu'ils doivent fournir, que les eaux pluviales venant du village seront conduites et passeront entre les bassins et lavoirs et la muraille du jardin de Mr le prieur pour aller se jeter dans le fossé au dessous du lavoir, que le pavé qui va devoir être fait du côté de la terre de la Condamine sera du côté du jardin où les eaux pluviales auront un plus libre cours sans craindre aucun engorgement. »

Donc nouvelle implantation, origine de l'implantation actuelle, qui tient compte du passage des eaux pluviales, début du lavoir, dans la partie amont rafraichissoir avec un canal abreuvoir.

Extrait de la délibération du 16 octobre 1769, 2 Consuls Noé Gay & Etienne Guiraud.

« Les Consuls ont dit qu'André Boireaux entrepreneur des ouvrages et réparations de la fontaine publique de cette communauté suivant le bail qui lui fut passé le 28 août 1768, les ayant finis le Sieur Rollin architecte d'Uzès qui en avait dressé devis se serait rendu au présent lieu à la réquisition des Consuls et conseillers politiques le 4 octobre courant pour la vérification et réception des sus ouvrages et réparations, et après y avoir procédé, il aurait trouvé que tout était bien et dument fait conformément au devis, et que les augmentations d'ouvrages faites par l'entrepreneur consistent en des plus grandes épaisseurs et profondeur des murs, que suivant l'article 8 du devis, on n'avait pas pu prévoir, la source étant trouvée plus considérable qu'on ne croyait ont été estimés par Mr Rollin à la somme de 125 livres ainsi qu'il conte de son procès verbal mis à la suite du devis contenant vérification et réception des ouvrages. Qu'il est dû au Sieur Rollin architecte 16 livres pour ces 2 journées, à raison de 8 livres chacune, l'une pour vérifier les fondations et décider les augmentations et l'autre pour examiner si on exécutait l'ouvrage conformément au devis. Et comme il est juste de payer au dit entrepreneur 125 livres pour le montant des réparations, et au Sieur Rollin les 16 livres pour ses 2 journées, et de les faire vérifier aux états prochains de même que la somme de 475 livres prix du bail que les Consuls ont payé au dit entrepreneur des deniers avancés par les divers habitants de la communauté après réception d'ouvrages. Les Consuls requièrent de délibéré sur ce dessus. »

Coût de l'opération 616 livres, sommes avancées par des particuliers au denier 25 sans retenue. (Soit 25% net)

1783 : Fuite par les fondations. *Devis initial 575 livres, travaux sur deux saisons.*

Beaucoup de difficultés, effondrement d'un mur de jardin à coté de la fontaine, etc. Avec les augmentations d'ouvrage, le coût à dépassé 900 livres.

Episode de cette restauration à approfondir.

De plus Jean Agniel, coseigneur à l'époque, assigne la communauté de Vallabrix en justice au sujet d'un droit d'eau prétendu supprimé. L'affaire va durer de 1785 à 1794.

En annexe, quelques éléments de cette affaire.

1855 : Nouvelle panne. Notée sur les registres du Conseil de Vallabrix.

(Durée 5 ans)

7 Octobre 1855 : Réception des travaux de restauration faits par Bouzanquet.

Un différent suivra les travaux du Sieur Bouzanquet Architecte Entrepreneur de Nîmes.

Un courrier du 24 février 1858 adressé à la préfecture, montre que des travaux ont été réceptionnés le 7 octobre 1855. Bouzanquet réclame 1040,27 F non payés et engage l'affaire au tribunal civil d'Uzès. (Archives du Gard réf. : 2O-2054.)

Courrier très important pour la chronologie et compréhension de ce qui suit.

Extrait de la délibération du 17 février 1856. Maire Amable Brun (1855-1860)

A priori serait sans suite ? Peut-être, que le résultat des réparations d'octobre 1855 donne à réfléchir ?

« Mr le Maire ayant exposé sur le bureau le plan et devis dressé par Mr Caucanas pour les réparations qu'il y a faire pour la fontaine publique de la dite commune, et dont elles sont très urgentes.

Le conseil municipal ayant examiné attentivement le plan et devis et reconnaissant que réparations sont très utiles et nécessaires pour la salubrité de l'eau est d'avis d'approuver le plan et devis, et de voter une somme de 900 francs pour cette dépense. »

Pour information Mr Caucanas était l'ingénieur de Bouzanquet (et Cie). Bouzanquet a réalisé l'adduction d'eau d'Uzès à la même époque, voir fontaine de la Place aux Herbes datée de 1854. (Et Archives du Gard Réf. 2-O-2030.)

Contestation des travaux de Bouzanquet, Extraits de la délibération du 9 mai 1858.

« Qu'il y a environ 3 ans, en 1855, l'administration, le conseil crurent devoir porter l'attention sur le mauvais état de la fontaine communale et chercher le moyen d'y remédier.

Le mauvais état étant reconnu de tous les habitants, et la réparation indispensable, il fut unanimement convenu d'opérer.

Les dites réparations et réaliser dans l'intérêt de la commune une amélioration importante et peu onéreuse que réclament les habitants et que d'une utilité incontestable recommandait à la sollicitude de l'administration et au conseil ; il fut arrêté que la fontaine publique, qui était alors en l'état de simple source à cuvette serait transformée en source jaillissante à l'aide de murs destinés à contenir les eaux et qui élevant leur niveau permettraient de placer des robinets.

Les réparations étant urgentes et devraient être peu couteuses, puisque l'ensemble était estimé à cinq ou six cents francs, et dans l'ignorance des règles et formalités administratives ; l'administration et le conseil de la commune de Vallabrix confirait sans autorisation

préalable de l'autorité supérieure, l'exécution des réparations et améliorations votées à M. Bouzanquet qui avait conçu le projet et s'était engagé à réaliser.

.....

Cette démarche en autorisation de poursuivre nous a été transmise à la date du 26 février aussi dernier avec invitation de soumettre le dit mémoire au conseil municipal dans la plus prochaine session ordinaire et de la renvoyer ensuite avec une expédition de la délibération qui sera intervenue en y joignant les renseignements que l'affaire peut comporter par exploit du 3 mai 1858 le Sieur Bouzanquet à actionné devant le tribunal civil d'Uzès le Maire de la commune de Vallabrix pour le faire condamner en la dite qualité et encore en nom personnel en payement de la somme de 1040,27 francs.

L'instance judiciaire est donc engagée à la poursuite et diligence de Sieur Bouzanquet. »

Deux audiences au tribunal civil d'Uzès en juillet et novembre 1858. (Archives du Gard Réf. 8U/1-64).

Bouzanquet obtient gain de cause et sera payé avec intérêt depuis le 24 février 1858, date de l'arrivée de son courrier, de demande d'autorisation de poursuivre, en préfecture.

Toujours en parallèle, Uzès assigne Bouzanquet et Cie en justice, l'affaire va jusqu'au Conseil d'Etat, recours contre un arrêté du Conseil de Préfecture du 26 mars 1858.

(Archives du Gard 2-O-2030.)

1860 : Liquidation de Bouzanquet et Cie, 1871 : mort de Bouzanquet.

(Société Historique de l'Uzège, bulletin N°19.)

1859 : Nouveau projet de restauration (Implantation actuelle, sans trace du bâtiment du lavoir).

Architecte : Aimé Bègue d'Uzès, Maître maçon Auguste Michel d'Uzès.

(Devis et plan Archives du Gard réf. : 20-2054.)

Extrait de la délibération du 17 février 1861. Maire Louis Desplans (1860-1876)

« Mr le Maire président, après avoir donné connaissance au conseil du règlement de compte dressé par Mr Bègue, architecte à Uzès, en date du 18 octobre 1860, des travaux exécutés par le Sieur Michel, Maître Maçon pour la reconstruction de la fontaine, lavoir et abreuvoir de cette commune en vertu de l'adjudication qui lui fut consentie le 30 octobre 1859.

Ainsi que de la lettre du sus dit Michel qui demande à être payé de la somme de 281,76 francs que la commune lui reste devoir sur la somme de 2281,76 montant des travaux exécutés à la dite fontaine, lavoir et abreuvoir.

L'a invité à donner son avis à ce sujet.

Le conseil après avoir examiné le règlement de compte précité a reconnu fondée la demande du Sieur Michel et considérant qu'il n'existe aucun crédit sur le budget 1861 pour le paiement de cette somme de 281,76 francs, il prie Mr le Préfet de vouloir bien ouvrir sur le budget de l'année courante un crédit de 281,76 francs pour l'entier paiement du Sieur Michel entrepreneur des travaux précités. »

Donc réception des travaux le 18 octobre 1860.

1885 : Aménagements complémentaires. Maire Joseph Desplans (1878-1888)

Extrait de la délibération du 16 août 1885 :

« Mr le Maire expose au conseil municipal que des plaintes lui sont fréquemment faites par un grand nombre d'habitants de Vallabrix au sujet des voyageurs et marchands ambulants qui de passage dans la commune campent près de la fontaine et que les eaux de celle-ci sont souvent rendues répugnantes. Pour donner satisfaction et pour droit au désir à la population de Vallabrix il propose au conseil de faire fermer la fontaine et d'y faire établir deux corps de pompe et l'invite à en délibérer.

Le conseil municipal considérant les motifs fondés de l'exposé de Mr le Maire décide à l'unanimité que l'ouverture du réservoir de la fontaine sera par les soins de Mr le Maire fermé et qu'il y fera établir deux corps de pompe il vote pour cette dépense la somme de trois cents francs il prie Mr le Préfet d'ouvrir un bulletin de crédit spécial pour cette dépense. »

Pour info : Portes, d'accès pour puisage à la fontaine, supprimées

Ouverture devant la fontaine réduite et fermée, mise en place des 2 pompes.

Sauf traces de réparations non à l'identiques, c'est la configuration actuelle.

Concernerait la toiture au dessus du réservoir attenant à la fontaine.

Invention du béton armé, Joseph Monier 1823-1906 St Quentin la Poterie.

S'installe à Paris en 1849. Horticulteur (Bac à fleurs, réservoir etc.).

12 brevets déposés de 1867 à 1891.

1893 : Travaux 200 Frs. Maire Brun Augustin Joseph (1890-1904)

Délibération du 12 Août 1893.

Curage du canal allant de la fontaine au lavoir pour des raisons d'hygiène, salubrité et manque d'eau. Pour un ordre de grandeur, le traitement annuel de l'instituteur en 1890 : 1200 Frs.

Couverture du lavoir ?

Aucune trace de couverture du lavoir, sauf une délibération de 1873 qui prouve l'absence de couverture.

1873 : Projet de couverture abordé. Maire Desplans Epoux Prozen (1871-1876)

Extrait de la délibération du 9 Février 1873 :

(Desplans Epoux Prozen = Joseph Frédéric Desplans (AdG 109J227).

Mariage 06/10/1863 à 23 ans.

Fils de Joseph et Soulier Marguerite

Prozen Marie Véronique 18 ans

Fille de Prozen Pierre Alexandre et Ducros Cécile.)

« Mr le Maire expose au conseil que les coupes extraordinaires de bois qui ont été accordées en 1871 et 1872 pour payer les avances faites à la commune par les propriétaires qui avaient prêté pour la -- ?- pour la défense nationale ont été accordées et vendues. Que le montant de ces coupes a été absorbé pour solder les dites avances, que la communes aurait besoin d'autres fonds pour réparation de certains édifices publics, et surtout pour couvrir le lavoir public, propose au conseil de demander que la coupe de bois qui reste sans - - ?- au quartier du Brugas soit demandée en extra pour l'exercice 1874. »

Avis favorable du conseil en précisant :

« -- que la maison d'école et le couvrement du lavoir public sont des dépenses considérables et très urgentes. --- »

Donc à priori, avant aucune trace officielle de couverture du lavoir.

Si cette absence de trace se confirmait, on pourrait aussi supposer que ce bâtiment ait été construit plus ou moins bénévolement, mais en respectant le style de Bègue (architecte d'Uzès) ?

Ce bâtiment a été restauré à l'identique (notamment charpente et toiture) en 2003 environ par l'entreprise Cornilleau de Vallabrix. (Pierres des murs jointoyées).